

REGLEMENT INTERIEUR 2017/2018 Ribambelle Accueil

Ribambelle Accueil est un service proposé au profit des familles dont les enfants fréquentent le groupe scolaire Paul Frantz. Il fonctionne pendant les périodes scolaires, les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis.

L'accueil du matin est de 7h00 à 8h30.

L'accueil du soir est de 16h45 à 19h00, sauf le mercredi.

Les enfants sont accompagnés par l'animateur durant les trajets entre le lieu d'accueil et l'école. Les enfants de maternelle sont accompagnés jusqu'à leurs classes, ceux de l'élémentaire jusqu'à leurs cours de récréation.

Nous demandons aux parents d'enfants de maternelle de limiter le temps de présence de l'enfant à 2 heures pour une période cumulée (matin + soir).

Aucun enfant ne sera admis sans son dossier d'inscription rempli.

L'enfant ne sera rendu qu'à la personne habilitée à le reprendre. Celle-ci sera mentionnée dans le dossier d'inscription. Exceptionnellement, toute personne munie d'une autorisation datée et signée des parents ou du tuteur, et de sa carte d'identité, pourra reprendre l'enfant.

Si aucune personne ne se présente pour reprendre l'enfant à 19h00, l'animateur appelle par téléphone les parents, puis les personnes habilitées à le prendre. En cas de recherche infructueuse, l'animateur fait appel à la gendarmerie.

En cas d'accident ou de maladie, l'animateur prévient les parents. En cas d'urgence, les pompiers sont prévenus.

En cas de maladie, il est recommandé aux parents de garder leurs enfants et d'avertir le centre si c'est une maladie infectieuse grave pouvant compromettre la santé des autres enfants.

La participation financière :

- L'adhésion (11 euros) est obligatoire par famille pour l'année scolaire.
- La tarification du temps de garde : Par quart d'heure de garde entamé.

Le montant est établi en fonction du quotient familial (QF).

Toute place réservée doit être payée. Toute personne n'ayant pas annulé sa réservation 24 h à l'avance est redevable du temps prévu initialement sauf en cas de certificat médical présenté avant facturation. La facture est établie au début du mois suivant et est transmise par mail.

Pour tout problème financier, les parents peuvent prendre rendez-vous auprès du secrétariat d'accueil.

Le Centre Social et Culturel n'est pas responsable de la perte, ni de la détérioration des vêtements, bijoux, objets laissés dans les locaux.

Les enfants doivent respecter les animateurs comme les animateurs doivent respecter les enfants. Ils doivent également respecter les locaux et le matériel. En cas d'indiscipline ou de mauvais comportement, le personnel se réserve le droit de réprimander verbalement l'enfant concerné.

Nom et prénom du responsable légal :

Nom et prénom des enfants concernés :

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de "Ribambelle accueil" et l'accepte.

Date et Signature :